

Les délégué·es au Congrès

Le Congrès de Solidaires CCRF & SCL se réunit au minimum tous les 3 ans.

A cette occasion, le Bureau National qui peut comprendre jusqu'à 17 membres est élu. En son sein il est procédé à l'élection des co-secrétaires généraux-ales, les co-secrétaires généraux-ales adjoint-es, ainsi que le/la trésorier-ère et le/la trésorière adjoint·e.

La Commission de Contrôle qui peut comprendre jusqu'à 4 membres est également élue à cette occasion.

Les délégué-es présent-es ont été désignés par les adhérent-es de leur section syndicale régionale ou nationale pour l'encadrement, au cours de la réunion régionale qui s'est tenue auparavant.

Les statuts prévoient la présence de deux délégué-es par section régionale, et, par tranche de 10 adhérent-es au-delà des 10 premier·ères, d'un·e délégué·e supplémentaire. La section de l'encadrement comprend deux délégués.

Comme pour être membre du BN ou de la CC il faut être à jour de cotisation, au 1^{er} jour du Congrès, pour pouvoir être délégué·e.

Quel est leur rôle ?

Ils et Elles participent aux débats organisés sur les différentes résolutions présentées, votent en leur propre nom mais aussi au nom des adhérent-es qu'ils représentent et pour lequel-elles et ils ont reçu un mandat de vote. Dans ce cas, ils et elles doivent remettre en début de Congrès le(s) document(s) « mandat de vote » qui leur ont été confié(s).

Les délégué·e ne sont pas propriétaires des mandats qui leur ont été confiés mais n'en sont que dépositaires.

Lors des différents votes, suivant les mandats qui leur auront été donnés, leur vote pourra donc être exprimé en partie en vote pour, contre ou abstention.

La mission du congressiste est donc de faire entendre son avis mais aussi celui de chaque adhérent·e qu'il ou elle représente afin de déterminer le consensus le plus large possible sur une plage revendicative qui puisse avoir l'aval du plus grand nombre.

Les lignes directrices du syndicat alors dégagées par les délégué-es seront mises en œuvre par le BN dans l'intervalle qui sépare deux Congrès, soit environ tous les 3 ans.